

Camps éligibles
aux aides
Pass Colo
AVE



Escapade

Dépaysement

Aventure

Découverte

Evasion

Partage

CAMPS AVENTURE
ÉTÉ 2026

ULAMIR E BRO GLAZIK

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Florence : camps.aventure@ulamir-ebg.org ou 06.02.44.69.26
Site internet : www.ulamir-ebg.org

L'ULAMIR e Bro Glazik
est un Centre Social Intercommunal itinérant qui agit au plus proche
des habitants, avec l'implication du plus grand nombre,
toutes générations et origines confondues.

De multiples services, activités et animations sont proposés à la
population. Ils favorisent la rencontre, l'échange et la convivialité, et
visent autant l'épanouissement individuel que collectif.
Conçues et portées par une équipe engagée de bénévoles et de salariés,
nos actions sont complémentaires de celles proposées par les communes
et les associations du territoire.

De nombreux partenariats sont développés dans ce cadre, notamment
avec les communes, Quimper Bretagne Occidentale, la Caisse
d'Allocations Familiales (CAF) et le Conseil départemental du Finistère.



Partir en camp...

- C'est** s'engager dans une véritable aventure !
- C'est** vivre une expérience inédite, loin des routines quotidiennes.
- C'est** s'éloigner des parents... et grandir un peu plus chaque jour.
- C'est** acquérir de l'autonomie, s'épanouir et devenir plus débrouillard.
- C'est** apprendre à travailler en équipe, à être patient, à partager et à s'entraider.
- C'est** rencontrer des jeunes de tous horizons et se faire de nouveaux amis.
- C'est** explorer de nouveaux lieux et découvrir des activités inédites...
- Et surtout, c'est créer des souvenirs mémorables !**



FINISTERE
Plouarzel

11 / 14
ans

Code Corsen

24 jeunes
4 encadrants

Séjour sous tente au camping municipal de Porsévigné, dans un environnement naturel et paisible en bord de mer. Les jeunes profiteront d'un cadre privilégié pour vivre une aventure collective et explorer les chemins de randonnée du magnifique pays d'Iroise.

Le transport s'effectuera en TER au départ de Quimper, avec accompagnement par l'équipe d'animation.

Au programme : participation au montage et démontage du camp, les jeunes participeront à toutes les tâches de la vie quotidienne (préparation des repas, vaisselle, rangement du camp...). Le camp, ce sont aussi des temps pour se poser autour de jeux, d'activités créatives, se reposer et profiter ensemble de moments inoubliables... et partir à la découverte d'un nouvel environnement.

Les temps forts : visite du phare de Trézien, participation à la vie locale festive. La semaine sera rythmée par des jeux « fil rouge » en lien avec le thème "Code Corsen", favorisant cohésion, dynamisme et esprit d'équipe.



5 jours
Du 13 au 17 juillet

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Florence : camps.aventure@ulamir-ebg.org ou 06.02.44.69.26
Site internet : www.ulamir-ebg.org



MORBIHAN

Le Bono

Le secret du Vieux Pont

9 / 12
ans

5 jours
Du 20 au 24 juillet

Évasion nature

10 / 14
ans

5 jours
Du 27 au 31 juillet

Séjour sous tente au Camping** de Parc Lann, à 1 km du village et du port du Bono, et à proximité des sentiers côtiers.

Camping familial, calme, verdoyant et arboré, idéal pour les séjours en groupe alliant nature, convivialité et proximité des activités.

Le transport s'effectuera en TER au départ de Quimper, avec accompagnement par l'équipe d'animation.

Au programme : participation au montage et démontage du camp, les jeunes participeront à toutes les tâches de la vie quotidienne (préparation des repas, vaisselle, rangement du camp...). Le camp, ce sont aussi des temps pour se poser autour de jeux, d'activités créatives, se reposer et profiter ensemble de moments inoubliables... et partir à la découverte d'un nouvel environnement.

Les temps forts : Découverte de l'Île Berder, participation à la vie locale festive. La semaine sera rythmée par des jeux «fil rouge» en lien avec le thème de chaque séjour, favorisant cohésion, dynamisme et esprit d'équipe.



24 jeunes
4 encadrants

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Florence : camps.aventure@ulamir-ebg.org ou 06.02.44.69.26
Site internet : www.ulamir-ebg.org

Les modalités d'inscription

Les documents obligatoires à fournir pour les séjours :

- 1 - La fiche sanitaire de liaison dûment complétée et signée,
- 2 - La copie du carnet de vaccination,
- 3 - L'attestation CAF de votre Quotient Familial
- 4 - L'attestation de droits à la CMU (pour bénéficiaire CMU),
- 5 - Le paiement : prix du séjour + adhésion Ulamir 12€ par jeune
(sauf si déjà adhérent à l'Ulamir depuis septembre 2025)

Grille tarifaire Camps Aventure 2026	
Quotient familial	Tarif séjour
0€ à 950€	294€
plus de 951€	315€

**Vous pouvez trouver des aides pour financer
le séjour de votre enfant en page 6 de la brochure.**

1- Modalités de paiement

Les règlements peuvent s'effectuer par :

- **Virement bancaire**
IBAN : **FR76 1558 9293 3000 1087 9034 430**
BIC : **CMBRFR2BXXX**
- **Chèque bancaire à l'ordre de ULAMIR**
- **Chèques ANCV** (à compléter avec votre nom)
- **Espèces** (merci de faire l'appoint)

Pour un paiement échelonné, vous pouvez adresser plusieurs chèques à l'Ulamir. Ils doivent tous être datés du jour d'envoi du dossier (les chèques ne doivent pas être antidatés).

Le premier chèque correspondant aux arrhes doit-être d'une valeur de 25 % du prix du séjour et sera encaissé immédiatement. Vous pouvez joindre 1 autre chèque de la totalité de la somme restante, ou jusqu'à 3 autres chèques correspondant au reste à charge. Ces chèques seront encaissés les mercredis 22 avril, 20 mai et 17 juin. Le règlement complet du séjour devra être effectué avant le départ.

L'adhésion de 12€ est à régler séparément, ne pas l'inclure dans le paiement échelonné.

2- Ou trouver des aides financières pour le séjour

De nombreux organismes attribuent des aides financières pour faire partir votre enfant en colonie de vacances. Leur montant varie suivant vos ressources. Découvrez les dispositifs d'aide existants pour bénéficier d'une prise en charge financière :

- **Le Pass'colo**

C'est une aide financière mise en place par l'état et proposée aux familles ayant un enfant de 11 ans, et dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 500 €. Les familles éligibles sont directement informées par leur Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

- **L'aide aux vacances enfant de la CAF (AVE)**

Cette aide permet de prendre en charge une partie du coût de leur séjour sous condition de revenu : quotient familial inférieur ou égal à 950 euros.

- **Les chèques-vacances (ANCV)**

Si votre employeur ou comité d'entreprise vous remet des chèques-vacances, vous pouvez les utiliser pour régler le séjour de votre enfant.

- **La Mutualité Sociale Agricole (MSA)**

La MSA aide les enfants des exploitants et salariés agricoles à partir en vacances. Ces derniers ont le choix entre deux dispositifs : les chèques-vacances ou les bons vacances. Le montant des aides est déterminé en fonction du quotient familial. Si vous êtes affilié, prenez contact auprès de la MSA de votre département.

- **Le comité social d'entreprise (CSE)**

La politique en matière d'aides aux vacances collectives diffère d'un CE à l'autre. Contactez votre comité d'entreprise pour connaître ses modalités d'attribution d'aides financières.

- **Les collectivités territoriales (CCAS)**

Les mairies et les conseils généraux, via leurs services sociaux, attribuent parfois des aides journalières. Pour en connaître le montant et les modalités d'attribution, il convient de contacter les assistants sociaux du quartier où vous résidez ou la mairie de votre commune.

3- Annulation de la part du participant

Si l'annulation intervient plus de 30 jours avant le départ, l'Ulamir procède au remboursement du montant déjà acquitté.

Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le départ, 30 % du montant total du séjour est dû par l'adhérent.

Si l'annulation intervient moins d'une semaine avant le séjour, ou en cours de déroulement du séjour, la totalité du montant est due par l'adhérent.

Toutefois, l'adhérent pourra obtenir le remboursement du séjour en cas de maladie ou blessure du jeune constatée par certificat médical qui l'empêche manifestement de participer au séjour. Dans ce cas, il restera à charge 10€ par jour.

L'adhésion à l'association n'est pas remboursable.

4- Annulation de la part de l'Ulamir

Si le nombre de participants est insuffisant (inférieur à 15), l'Ulamir pourra modifier ou annuler le séjour.

Dans ce cas, la totalité du montant du séjour est remboursée à la famille.

5- Exclusion d'un participant

L'Ulamir demande à son directeur de séjour de veiller à l'observation, par les participants, des règles de vie exposées dans le projet pédagogique du séjour ainsi que dans le projet éducatif de l'Ulamir. A cet effet, le directeur peut prendre la décision d'exclure un participant d'un séjour. Le retour du participant s'effectuera sans aucun remboursement et à ses frais ou à ceux de ses représentants légaux.

6- Réserves

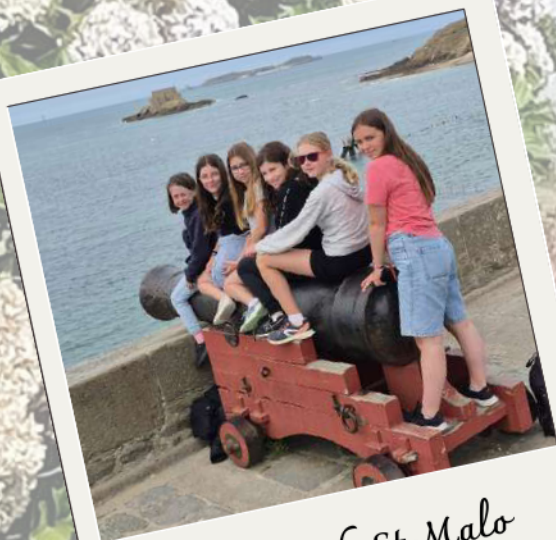
La responsabilité de l'Ulamir ne pourra pas être engagée en cas de survenance d'événements de force majeure ou d'intempéries.

L'Ulamir décline en outre toute responsabilité concernant la perte ou le vol d'un objet détenu par un participant et invite chaque famille à mesurer la valeur de chaque objet apporté par les enfants (téléphone, tablette, maillot, etc).

En 2025 :



P'tit déj à Cancale



Remparts de St Malo



Découverte île aux moines

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Florence : camps.aventure@ulamir-ebg.org ou 06.02.44.69.26
Site internet : www.ulamir-ebg.org